



TAUX DE PRÉSENCE

C
R
A



ALLIANCE SAISIT LA RESPONSABLE DU CRA, CONCERNANT LE POURCENTAGE DE PRÉSENCES HORS VACANCES SCOLAIRES

👉 ALLIANCE demande la mise en conformité des règles de l'APORTT et de la note DZPAF SE 5/2023.

👉 Hors vacances scolaires ou périodes spéciales (CMR, JO 2024...), le taux de présence doit être de 60% et non 70% !!